



**UNIVERSITÉ NYONNAISE DU TEMPS LIBRE**  
**Drôme provençale et Baronnies**

Association BP 45  
Loi 1901 26111 Nyons cedex  
Agrément Téléphone et fax :  
Ministériel 04 75 26 41 37  
Éducation populaire Courriel :  
n° 26.07 JEP 32 [contact@untl.net](mailto:contact@untl.net)  
Siret 439 760 703 00017 Site internet :  
Code APE 9499Z <http://www.untl.net>

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2016

Participation : 89 adhérents sont présents et 39 ont donné pouvoir pour être représentés, soit un total de 128 votants pour un effectif de 358 personnes convoquées.

Yves Guérin, président du conseil d'administration, ouvre la séance à 16 h, souhaite la bienvenue à tous les personnes et organisations présentes, notamment à Monsieur le maire de Nyons, et déclare la séance ouverte.

### 1. Rapport d'activité

Yves Guérin commence par retracer les débuts de l'UNTL, puisqu'on fête cette année le quinzième anniversaire. L'UNTL est fondée le 27 juin 2001 par une équipe de cinq personnes réunies autour d'Odile Fouqué.

Avant de parler spécifiquement du rapport d'activité, il prend le temps de resituer un peu l'UNTL dans l'univers des Universités Populaires. L'UNTL a en effet une particularité "nyonnaise" à savoir, une conception assez large de sa mission et un accès à l'éducation populaire proche de la vision de Condorcet.

Pour illustrer son propos, le président détaille les principaux courants qui traversent l'univers des universités populaire, à partir d'un essai de typologie proposée par un chercheur.

Quant au rapport d'activité à proprement parler, pendant l'exercice passé l'UNTL a eu 340 inscriptions pour 160 heures de cours et d'ateliers. On a eu 3 conférences dans le cadre de la fête des sciences, sans oublier les conférences du jeudi qui ont attiré de 40 à 75 personnes

selon les cas, avec un quart environ de non adhérents. On peut citer aussi le partenariat avec la SEN, les visites d'entreprises, notre participation à une initiative autour de l'art pariétal organisée par l'UP de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le voyage en Alsace a attiré 38 participants. 57 personnes étaient présentes pour le repas de janvier.

On a compté 217 adhérents dont 68 nouveaux, soit une fidélité à 74 % et on constate que les "nouveaux" sont souvent des personnes ayant été adhérentes quelques années avant. 47 % des adhérents se sont inscrits pour un cours ou atelier, 27 pour deux, 17 pour 3 ou plus, et le nombre de pluri-inscrits à tendance à augmenter.

Le nouvel exercice commence avec l'apport du Club Culture et Loisirs que l'UNTL vient d'absorber. On compte actuellement 255 adhérents, et 360 inscriptions à des cours et ateliers. L'UNTL intègre le programme traditionnel du Club Culture et Loisirs avec l'abonnement opéra qui a du succès, et les conférences du lundi.

Le président termine par des remerciements adressés aux administrateurs, intervenants, la secrétaire Frédérique, les annonceurs, la presse locale, et la municipalité pour son appui dès le début de l'association, appui aussi sous forme d'une subvention et du concours technique pour les locaux de la Maison des Associations et la Maison de Pays.

Le président annonce la suite du programme et notamment la réélection d'administrateurs. Alors qu'aucune candidature n'a été reçue, il lance un nouvel appel à des candidatures.

Après cet exposé, l'assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport d'activité.

## **2. Rapport financier**

Le président donne la parole au trésorier Bertrand Jottras, qui commente les chiffres, d'abord concernant le compte de résultat qui se clôture avec un excédent positif de 1 803 €. Au niveau du bilan, le total est de 53 433 €. Le trésorier attire l'attention sur certains postes, tels que les fonds propres qui atteignent maintenant 45 346 €, et la prime de fusion à concurrence de 9 195 € qui provient des liquidités du Club Culture et Loisirs en raison de la fusion-absorption. Deux autres montants importants : les réserves à concurrence de 22 192 € et le report à nouveau à concurrence de 12 156 €. L'autre dette à concurrence de 8 030 € concerne les paiements dus pour les abonnements opéra.

Après cet exposé, l'assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier.

## **3. Approbation des comptes et affectation du résultat**

Le président reprend la parole pour expliquer la proposition concernant l'affectation du résultat.

Jusqu'à présent, l'UNTL a affecté ses résultats passés en constituant une réserve de frais de personnel et une réserve d'équipement, le reste étant laissé en report à nouveau.

La proposition consiste à créer un fonds associatif doté de 15 000 €, par l'affectation de la prime de fusion, complété par une partie du report à nouveau.

De plus il est proposé de constituer une nouvelle réserve dite de « projet associatif » destinée à couvrir le lancement de nouvelles initiatives. Cette réserve est constituée à hauteur de 5 000 € par l'affectation du résultat de l'exercice et un prélèvement sur le report à nouveau.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes, la création du fonds associatif à concurrence de 15 000 € et de la réserve du projet associatif à hauteur de 5 000 €.

#### **4. Renouvellement des administrateurs**

Le président rappelle que trois mandats se terminent à cette assemblée générale, celui de Mme Marie-France Atgé, M. Pierre Dausse et Mme Jeanine Zenkinian-Aymard.

M-F. Atgé ne souhaite pas se représenter, les autres administrateurs sont candidats à un nouveau mandat.

Après un appel réitéré par le président, personne ne se présente en candidat, et l'assemblée générale nomme à l'unanimité comme administrateur pour un nouveau mandat de trois ans Mme J. Zenkinian-Aymard et M. P. Dausse.

L'ordre du jour étant épuisé, la partie officielle de l'assemblée générale se termine à 17 h.

Le secrétaire : Lucien De Munter

Le président : Yves Guérin

Procès-verbal approuvé par le conseil d'administration du 5 décembre 2016



## Renouvellement du conseil d'administration

---

1. Tiers sortant en octobre 2017 :  
Anne Barrillon  
Jeanine Chaix  
Arlette Deregnaucourt  
Guy Delattre  
Dominique Phélebon  
Danièle Riout  
Sylviane Ruf
  
2. Tiers sortant en octobre 2018 :  
Nicole Chan Magnan de Bornier  
Yves Guérin  
Bertrand Jottras  
Martine Lambert  
Lucien De Munter
  
3. Tiers sortant en octobre 2019 :  
Pierre Dausse  
Jeanine Zenkinian-Aymard

## Composition du bureau :

---

Suite au conseil d'administration du 5 décembre 2016, le bureau est ainsi constitué :

Président	Yves Guérin
Vice-Présidentes	Anne Barrillon Martine Lambert
Trésorier	Bertrand Jottras
Secrétaire	Lucien De Munter



## UNIVERSITÉ NYONNAISE DU TEMPS LIBRE

### Drôme provençale et Baronnies

Association BP 45

Loi 1901 26111 Nyons cedex

Agrément Téléphone et fax :

Ministériel 04 75 26 41 37

Éducation populaire Courriel :

n° 26.07 JEP 32 [contact@untl.net](mailto:contact@untl.net)

Siret 439 760 703 00017 Site internet :

Code APE 9499Z <http://www.untl.net>

# Rapport d'activité 2015-2016 présenté à la 16<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, messieurs, chers adhérents,

Monsieur le Maire,

Mesdames, messieurs les élus,

Chers amis, invités, anciens responsables de l'UNTL, responsables d'associations, sponsors, représentants de la presse locale, ...

Excusés : Mme Marie-Pierre Monier, sénatrice, maire de Vinsobres ; Mme Renée Tourrasse, maire adjointe, Les UP de Montélimar, Valence, Centre Ardèche, Aubenas, Mme Sauer, présidente du COGEMAGG,

Je déclare ouverte la 16<sup>e</sup> assemblée générale de notre association, qui marque le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'UNTL ; et oui, c'est comme dans les problèmes sur les intervalles ... tout simplement, la vie de l'association a démarré par une assemblée générale.

Donc depuis le 27 juin l'association UNTL a 15 ans. Elle a été fondée par quelques personnes qui ont composé le premier bureau : Odile Fouqué, comme présidente,

Francine Cordebard, Marie-Éliane Lainé, Geneviève Olivier et Liliane Recouvrot. Tout à l'heure nous aurons l'occasion de dire notre gratitude à ces cinq précurseurs qui ont créé l'UNTL. Très vite, en décembre 2001, le conseil d'administration s'étoffe de nouveaux membres : Marie-France Atgé, Christian Bernard, Catherine Bompard, Louis Gigodot, Vally Laget et Jean-Paul Nédeau.

Vous aurez la possibilité, si vous ne l'avez déjà fait, de revivre les moments forts de ces 15 ans en déambulant devant les panneaux d'exposition qui décorent cette salle. Vous pourrez apprécier la variété des thèmes traités dans les cours, les conférences, les sorties ou les voyages tout au long de ces années. Cette variété d'activités s'inscrit dans un projet associatif qui reste permanent : celui de permettre à chacun d'acquérir des connaissances nouvelles, de se perfectionner dans toute discipline, de parfaire leur culture ou de s'initier à des savoirs divers.

Comme chaque année, le conseil d'administration, à travers le rapport d'activité, va rendre compte de ce qui a été réalisé sur l'année 2015-2016 ; mais cette année, quinze ans après sa création, nous pouvons nous interroger sur l'histoire spécifique de l'université nyonsaise, et la mettre en rapport avec ce vaste et ancien mouvement des universités populaires.

L'expérience nyonsaise n'est pas un particularisme local, « vocontien » pour évoquer un petit village gaulois, mais s'inscrit bien dans une conception beaucoup plus large et fédératrice d'accès à la culture, au savoir pour tous, quelle que soit sa condition, sa formation initiale, et surtout, tout au long de la vie.

Cette conception est celle de l'Éducation populaire, et nous avons choisi, pour terminer notre assemblée générale, de donner la parole à Gérard Bouchet, philosophe que beaucoup d'adhérents ont eu la joie d'écouter, pour nous parler de Condorcet, un ardent défenseur de l'éducation.

Pour situer la place qu'occupe l'UNTL au sein du mouvement des universités populaires en France, je vous propose d'examiner quels sont les principaux types d'universités populaires dans notre pays ; ceci à partir d'une communication présentée par Frédéric Chateigner, maître de conférences en science politique, chercheur sur l'histoire de l'éducation populaire.

Son intervention présente les principaux courants auxquels s'affilient les universités populaires françaises : l'Association des Universités Populaires de France (AUPF) à laquelle l'UNTL est affiliée, les UP d'ATD Quart-Monde, les « Universités tous âges » et le réseau inspiré de l'UP de Caen (que nous nommerons le « réseau Caen »). Ces quatre courants n'épuisent pas la totalité des « UP » en France.

L'idée même d'UP est ancienne, les premières UP sont créées en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1901, une *Société des universités populaires* regroupe 124 associations parmi lesquelles celle de Bourges créée en 1897. Les deux guerres ne favorisent pas le développement et il faut attendre 1963 pour qu'un renouveau s'établisse en Alsace et principalement à Mulhouse avec l'*Université populaire du Rhin*.

Puis on constate à nouveau, à l'approche des années 2000, un succès de la formule « UP » avec une vague d'appropriations et de variantes (« université populaire laïque », « université populaire de l'eau et du développement durable », « université citoyenne et populaire », « petite université populaire »...). On assiste même à des tentatives de récupération de la part d'un parti politique, avec dépôt à l'INPI de la

marque UP ; des marques contenant les termes d'UP ont également été déposées par une société commerciale.

Ce succès, dont la chronologie est assez évidente (première relance dans les années 1980, autour de l'AUPF, puis médiatisation importante à partir de la fondation de l'UP de Caen en 2002), pose la question du fonctionnement de l'étiquette « UP » elle-même. Qui chercherait à la comprendre, en combinant un ou des sens de « université » et de « populaire », n'aboutirait sans doute qu'à l'idée d'une université installée en milieu populaire (ce qu'est Paris VIII) et/ou une université peu ou prou au service du peuple (ce que Vincennes prétendait être) : erreur d'appréciation liée au fait que « université populaire » est une séquence qui se comprend en bloc (comme « éducation populaire »).

Pour l'AUPF (Association des Universités Populaires de France) trois principes sont fondamentaux : « la non-sélectivité dans le choix des activités », « la contribution au développement local » et « la reconnaissance de la diversité et des modes de fonctionnement »

- « Non-sélectivité dans le choix des activités » : plus profondément, on peut parler de refus du légitimisme culturel. Les formations pratiques (langues au premier chef, informatique, cuisine, travaux manuels...) occupent une grande place dans les programmes. Dans leurs débats, ces associations se posent alors la question, non pas de la légitimité d'enseigner ces techniques pratiques, mais plutôt du sens à leur donner, de leur articulation avec d'autres formations. Cette non-sélectivité est cependant la garantie d'un recrutement, non pas populaire au sens fort, mais certainement plus populaire que les UP type Caen. Une autre manière de désigner ce principe fondamental est de parler de logique de *demande*.
- La « contribution au développement local » renvoie à un positionnement plus spécifiquement politique. La politisation de ces UP n'est pas inexistante, mais elle est principalement formelle : elle ne se traduit pas directement dans le contenu des enseignements mais dans l'affirmation des vertus politiques de la forme UP elle-même, et ce, en deux sens : d'une part au nom d'une rhétorique, assez ordinaire, de la création de *lien social* ; d'autre part, et de façon plus originale, sur le thème du droit, non seulement à apprendre, mais aussi à *enseigner*.
- Sur la question du **financement**, prévaut « la reconnaissance de la diversité des modes de fonctionnement ». En règle générale les activités sont payantes pour les adhérents, souvent rétribuées pour les formateurs. Dès qu'on s'approche de formations plus ponctuelles (conférences) et culturellement légitimes, plus la rétribution devient symbolique. Mais dans l'ensemble aucun modèle n'est exclu.

### Les Universités populaires ATD Quart Monde

Elles ont été fondées en 1972, par Joseph Wresinski. Elles s'adressent surtout à des personnes en grande pauvreté et se distinguent en revendiquant la *production de savoirs* plutôt que la transmission de savoirs. Elles sont présentes dans plusieurs régions.

## Les Universités tous âges/du temps libre/du troisième âge...

Nées l'année suivante en 1973 à Toulouse et fédérées en 1981 en Union française des universités du troisième âge (UFUTA), elles s'inscrivent d'abord dans la naissance de la gérontologie ; cependant la définition du public par l'âge disparaît par la suite : l'UFUTA devient Union française des universités tous âges en 1993 – les UTA se définissant aussi comme « du temps libre », « pour tous »... Depuis quelques années, de plus en plus d'entre elles adhèrent donc aussi à l'AUPF, qui elle-même n'est pas forcément attachée à l'expression « UP ». Les UTA gardent pourtant une particularité : leur adossement, proclamé au moins, aux Universités, qui se traduit par un encouragement à la recherche de la part des membres.

### Le réseau Caen

L'UP de Caen est née d'une idée de Michel Onfray, philosophe, - très présent dans les médias -, après les résultats de l'élection présidentielle de 2002 – sorte d'équivalent mineur de l'affaire Dreyfus, qui a joué un rôle dans le développement des premières UP françaises. Dans la perspective de Michel Onfray, l'UP de Caen constitue une synthèse heureuse entre l'Université et le café philo : de la première, elle conserve l'exigence intellectuelle, tout en empruntant au second son caractère non-sélectif (pas de condition de diplômes ou de frais d'inscription). L'exemple essaime rapidement, sous une influence double : la couverture médiatique dont jouit Michel Onfray d'une part, et le rôle d'organisation de l'UP de Lyon (organisée notamment par Philippe Corcuff). À l'instar de l'AUPF, le réseau Caen présente, avec des variantes éventuellement conflictuelles, des caractéristiques communes :

- La plus importante est leur **ancrage politique**. Cette politisation passe certes, comme dans les UP type AUPF, dans l'affirmation générale des bienfaits du partage des savoirs et la construction de communautés, mais aussi dans le contenu des enseignements (philosophie, sciences sociales en particulier) et se situe dans l'univers de la gauche antilibérale. La politisation est ici *substantielle*, affaire de contenu, au moins autant que formelle, affaire de dispositif.
- Leur **légitimisme**, ensuite : l'ancrage dans la culture légitime se manifeste dans les thèmes (la philosophie à Caen, les sciences humaines, arts, et dans une moindre mesure les sciences dites dures), et dans les profils des intervenants. Ceux-ci sont variés et nécessiteraient une analyse fine ; néanmoins tout laisse à penser qu'il s'agit essentiellement d'intellectuels (universitaires, enseignants du secondaire, artistes, ...) : plutôt des maîtres de conférence que des professeurs, plutôt des enseignants du secondaire que des universitaires, souvent des titulaires de « petites » universités.
- Le troisième et dernier élément central est la **gratuité**. Celle-ci est une question de principe, plutôt qu'un modèle économique à proprement parler. Cette gratuité suppose des financements - souvent publics – conséquents. C'est sans doute dans les petites villes universitaires, ou



proches d'une Université, qu'on peut retrouver le meilleur équilibre économique notamment par le recrutement local d'enseignants bénévoles.

Ce petit tour d'horizon dans le monde des UP montre que notre « UNTL » emprunte à ces différents types. En adoptant l'appellation « université du temps libre », elle pourrait être apparentée au troisième groupe sans le rattachement aux Universités cependant ; du dernier groupe, elle se rapproche par une forme de légitimisme dans le choix des disciplines, le principe de cycle favorable à une progression personnelle et par l'exigence de compétence vis-à-vis des intervenants. Mais c'est certainement au sein du premier groupe que l'UNTL se retrouve le mieux, l'AUPF ayant d'ailleurs vocation à fédérer cette diversité au service d'une démocratisation de la culture et du partage du savoir.

-----

Pour revenir à l'activité de l'UNTL, sur l'année universitaire 2015-2016, les cours et ateliers ont été suivis par 340 inscrits (un adhérent pouvant être inscrit à un ou plusieurs cours) pour un total de 160 heures de cours ou d'ateliers. La tendance amorcée l'an dernier se poursuit : le nombre d'inscriptions augmente alors que le volume d'activité diminue en raison principalement de la diminution du nombre de séances par module.

Comme les années précédentes, l'UNTL a proposé trois conférences dans le cadre de la « Fête de la science ». Les conférences du jeudi ont réuni entre 40 et 75 personnes lors de quatre conférences, soit 56 personnes en moyenne dont 27 % de non-adhérents.

Ces conférences ont permis d'aborder des sujets très variés, de l'Atlantide à Saint Louis, en passant par Andrea Mantegna et la loi de 1905, conférence qui a obtenu un grand succès grâce à notre conférencier Gérard Bouchet.

Et toujours en partenariat avec la Société d'Etudes Nyonsaises, dans le cadre du cycle « Raconter les Baronnie... », ce fut la découverte du monde des flibustiers et plus particulièrement de femmes pirates, telle l'avignonnaise Magdeleine de Sade.

Une sortie, conduite par Alexandre Vernin, fut consacrée à l'observation de l'habitat dans les Baronnie et deux visites d'usine ont fortement intéressé les participants, que ce soit pour la fabrication des revêtements de sol chez Gerflor à Saint-Paul-Trois-Châteaux ou celle de cartonnage chez Spinnler à Pierrelatte. L'UNTL était également présente lors d'une conférence de Jean Clottes sur l'art pariétal et la caverne du Pont d'Arc organisée par l'Université Populaire Tricastine.

En fin d'année universitaire, 38 personnes ont participé au voyage annuel programmé cette année en Alsace. Ce voyage venait illustrer plusieurs interventions préalables des enseignants de l'UNTL, que ce soit celle de M. Saint-Denis avec les visites de la cathédrale de Strasbourg et du Musée de l'Œuvre Notre-Dame ou celles de notre administrateur, Lucien De Munter, sur la construction européenne puisque le groupe a eu la chance de pénétrer dans l'hémicycle du Parlement européen après avoir rencontré une parlementaire. Bien d'autres visites de villages alsaciens, de Colmar avec son musée, du château du Haut-Koenigsbourg ou de la ville fortifiée de Neuf-Brisach ont permis de mieux appréhender et comprendre les spécificités de cette région et de ses

habitants. Pour agrémenter le voyage, l'œnologie et la gastronomie étaient au menu, contribuant sans doute à l'ambiance très conviviale de ce séjour.

Comme chaque année le repas annuel a réuni en janvier 57 personnes. C'est toujours un moment de rencontre très apprécié.

Au total, ce sont donc 217 personnes qui ont adhéré au cours de l'année, soit 12 personnes de plus que l'an dernier. Parmi elles, 68 sont des nouveaux adhérents, soit un taux de fidélité de 74 % qui se maintient. En fait, en regardant de plus près on s'aperçoit que le taux de fidélité est encore plus important, car sur ces 68 nouveaux adhérents une grande partie est composée d'adhérents ayant été membres par le passé de l'UNTL. La lecture attentive des listes d'adhérents depuis la création montre bien la permanence des inscriptions à l'UNTL dans le temps. Et c'est là, sans doute, le meilleur indicateur de la satisfaction que vous manifestez à votre association. La réussite de l'UNTL tient en grande partie à votre fidélité, à la confiance que vous témoignez à vos administrateurs. Ceci se traduit très souvent par des remarques directes et constructives qui nous aident à prendre les bonnes décisions.

47 % des adhérents participent à un seul cours, 27 % à deux cours et 17 % à trois cours ou plus, les autres étant inscrits pour le voyage, les conférences, ... La part de personnes inscrites à plusieurs cours augmente fortement.

Mais, nous nous devons d'être très précis sur le nombre d'adhérents de l'association car comme vous le savez à la fin du mois de juin, l'UNTL s'est renforcée en accueillant les 98 adhérents du Club Culture et Loisirs, portant ainsi à 302 le nombre d'adhérents. À l'ouverture de cette assemblée, les feuilles d'émargements indiquent un total de 358 personnes convoquées dont 250 à jour de leur cotisation.

Après la journée au Forum des associations puis la journée « Portes ouvertes », nous enregistrons déjà plus de 358 inscriptions à des cours ou ateliers, et les inscriptions ne sont pas closes car certaines activités démarrent plus tard dont le voyage annuel.

Je voudrais dire deux mots de cette opération que nous venons de réaliser avec le Club Culture et Loisirs.

Ce n'était pas chose évidente pour des dirigeants d'association de se tourner vers une autre association pour résoudre un problème que malheureusement beaucoup d'associations rencontrent : celui de la défection, au fil du temps, de militants qui s'engagent bénévolement pour administrer l'association. Arlette Deregnacourt, la présidente, et son équipe ont eu ce courage de venir nous trouver et chercher avec nous des solutions pour que les activités du Club, proches de celles de l'UNTL, puissent continuer. La solution d'effectuer une fusion de nos deux associations a été vite adoptée, car elle permet la poursuite des activités ; au terme de cette fusion le Club Culture et Loisirs est absorbé par l'université nyonnaise, les adhérents deviennent adhérents de l'UNTL d'où le chiffre de 302 annoncé précédemment, les membres du bureau de Culture et Loisirs deviennent administrateurs de l'UNTL, et, avantage non négligeable, les réserves financières sont également fusionnées.

Concrètement, comme vous avez pu le constater à la lecture de notre plaquette annuelle, le programme intègre le cycle des conférences des lundis de Culture et Loisirs, et une activité qu'il nous a semblé intéressant de développer : les matinées à l'Opéra d'Avignon avec transport en car depuis Nyons. Les abonnements sont souscrits, mais

sachez que vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année pour une des 7 représentations : consultez notre site internet [untl.net](http://untl.net).

Compte-tenu de l'importance de l'ordre du jour de notre assemblée je ne vais pas développer le contenu du programme 2016-2017 ; vous avez reçu la plaquette, vous pouvez en prendre des exemplaires supplémentaires pour vos amis et voisins.

Je m'en tiendrai seulement à la programmation des conférences et au voyage annuel.

Les *Lundis de Culture et Loisirs* continuent au rythme d'environ deux par mois. Le programme est publié trimestriellement.

Quatre conférences composent le cycle des *Jeudis de l'université* ; en novembre, c'est la chef de chœur Christine Paillard qui nous parlera du « divin Mozart », une façon de nous donner envie d'assister à l'interprétation de son Requiem, à Nyons, quelques jours plus tard.

En décembre, c'est d'un nyonsais peu connu dont nous allons parler : « Jacques Toesca, militant syndicaliste et politique ».

En janvier, nous approfondirons notre connaissance de Louise Michel, connue pour son action lors de la Commune de Paris.

Et en mars, Marie-Christine Haussy nous rappellera l'œuvre de « Jheronimus Bosch », ce peintre du 16<sup>e</sup> siècle tout à fait surprenant.

Également en mars, et en partenariat avec la Société d'Etudes Nyonsaises, nous ferons un grand retour en arrière, pour examiner comment vivaient et étaient organisés les Voconces, qui habitaient notre territoire.

Et au mois de mai, le voyage annuel nous conduira en Espagne, sur la côte Atlantique, au Pays basque espagnol. Les visites de San Sébastian, Bilbao et le musée Guggenheim, Vitoria-Gasteiz, ... sont d'ores et déjà prévues.

Comme les années précédentes, nous nous efforçons de trouver les sujets susceptibles de vous intéresser. Ceci se traduit par un travail important que se répartissent les membres du conseil d'administration. Qu'ils en soient ici remerciés. Cette année un travail important a été réalisé pour préparer ce 15<sup>e</sup> anniversaire. A ces remerciements j'associe bien sûr, Frédérique, qui vous accueille tous les après-midi du lundi au vendredi et tous les professeurs, animateurs d'ateliers dont plusieurs se sont engagés bénévolement.

Vous avez été nombreux à nous dire combien le graphisme de la plaquette annuelle vous a plu ; c'est le résultat du travail d'Agnès Auber, graphiste qui chaque année assure une production artistique remarquable. Nous la remercions très chaleureusement.

Nos remerciements vont aussi à nos annonceurs. C'est grâce à eux que nous pouvons diffuser, à 2500 exemplaires cette année, notre programme. Merci à Une autre maison, au Moulin Jouve, à la Librairie de l'Olivier, à Miss Maple, à Nyons Optique et Audition, au Domaine Rocheville, aux Établissements Faïn, au Central Garage Monod, à La Crêpe du Sud, à la Boucherie-charcuterie Patrick, à l'entreprise de BTP Rodari, à la Scourtinerie, au magasin Weldom, à Moun Oustaou, à Intermarché et à la société

Barbanson. Je voudrais aussi remercier la coopérative Vignolis, qui nous met gentiment à disposition sa salle de conférences.

Je remercie aussi la presse locale, La Tribune et Le Dauphiné Libéré, toujours prêts à diffuser nos annonces et se faisant régulièrement l'écho de nos actions.

Pour terminer, je tiens à remercier la municipalité de Nyons, à vous remercier Monsieur le Maire. Les fondateurs de l'UNTL m'ont dit combien a été déterminant le soutien que vous leur avez apporté dès la création, ce soutien ne s'est pas atténué au fil des années et chaque année nous apprécions de percevoir la subvention municipale, indispensable à l'équilibre de nos comptes ; et aussi les divers concours techniques que vous mettez à notre disposition : les locaux dont nous disposons gracieusement, cette salle qui accueille nos conférences et ce soir notre assemblée générale. La vie associative nyonnaise est tellement dense qu'il faut parfois jongler pour contenter tout le monde et nous sommes bien conscients des prouesses qu'accomplissent les services municipaux. De nouveaux lieux d'accueil des manifestations publiques seront les bienvenus.

Ce rapport d'activité se termine, il sera suivi du rapport financier présenté par notre trésorier.

Ensuite, nous procéderons au renouvellement du Conseil d'administration.

Parmi les trois administrateurs sortants, Marie-France Atgé ne souhaite pas se représenter. J'ai dit tout à l'heure qu'elle avait rejoint l'équipe des administrateurs en décembre 2001, et depuis cette date elle occupe la fonction de vice-présidente. C'est une fonction en parfaite adéquation avec sa personnalité, avec la discrétion qui la caractérise elle veille à tout, elle perçoit les sentiments de chacun et sait trouver les solutions satisfaisantes. Personnellement, elle m'a été un précieux soutien lorsque j'ai pris mes fonctions.

Nous la remercions très sincèrement.

[Applaudissements]

Les deux autres administrateurs sortants sont Jeanine Zenkinian et Pierre Dausse qui renouvellent leur candidature pour le conseil d'administration.

Cette année nous n'avons pas reçu de candidature suite à l'appel lancé avec la convocation, mais si des personnes présentes, et adhérentes, souhaitent rejoindre le conseil d'administration, elles peuvent se présenter.

Après vos questions, nous procéderons à l'adoption de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention,

Yves Guérin,  
Président.

## UNTL - COMPTE DE RESULTAT 2015-2016

CHARGES	2015-16	2014-15	PRODUITS	2015-16	2014-15
Intervenants (cours, ateliers et conférences)	4 769	4 728	Cours et ateliers	16 432	15 899
Voyage annuel	16 897	17 962	Voyage annuel	17 400	18 978
Sorties, repas	1 398		Sorties	1 357	3 799
Autres achats	687		Conférences	979	
Assurances	256	247	Annonceurs	1 760	1 640
Publicité/Imprimerie	3 618	3 302	<b>s/total PRODUITS D'ACTIVITE</b>	<b>37 928</b>	<b>40 316</b>
Autres frais de fonctionnement	1 036	1 773	Subvention de fonctionnement	2 500	2 500
Frais de déplacement	1 283	52	Autres produits de gestion	72	
Frais de personnel	10 554	9 755	Cotisations	4 662	4 437
Charges sociales	2 314	3 502	Autres produits financiers	909	
Autres charges de gestion	288		Intérêts épargne sur livret	300	327
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	228	119
Dotation aux amortissements	1 696	1 016			
Intervenants bénévoles	3 240	2 872	Valorisation du bénévolat	3 240	2 872
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>48 036</b>	<b>45 209</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>49 839</b>	<b>50 571</b>
<b>RESULTAT (excédent)</b>	<b>1 803</b>	<b>5 362</b>	<b>RESULTAT (déficit)</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>49 839</b>	<b>50 571</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>49 839</b>	<b>50 571</b>

## UNTL - BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2016

EMPLOIS	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015	RESSOURCES	Exercice 2015-2016	Exercice 2014-2015
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net				
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles:					Fonds associatif	0	0
- fonds commercial (b)	0	0	0	0	Prime de fusion	9 195	0
- autres	881	845	36	138	Réserves:	0	0
Immobilisations corporelles	13 402	11 093	2 309	1 129	- réserve légale	0	0
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0	- réserves réglementées	0	0
<b>Total I</b>	<b>14 283</b>	<b>11 938</b>	<b>2 345</b>	<b>1 267</b>	- autres (4)	22 192	16 830
Actif circulant :					Report à nouveau (d)	12 156	12 156
Stocks et en-cours [autres que marchand]	0	0	0	0	<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte](d)</b>	<b>1 803</b>	<b>5 362</b>
Marchandises (a)	0	0	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes versés sur comman	0	0	0	0	<b>Total I</b>	<b>45 346</b>	<b>34 348</b>
Créances (2):					Provisions pour risques et charges(II)	0	0
- clients et comptes rattachés (a)	200	0	200	283	Dettes (5) :		
- autres (3)	0	0	0	0	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Avances et acomptes reçues sur commandes en cou	0	0
Disponibilités (autres que caisse)	50 819	0	50 819	34 383	Fournisseurs et comptes rattachés	57	0
Caisse	69	0	69	324	Autres (3)	8 030	1 909
<b>Total II</b>	<b>51 088</b>	<b>0</b>	<b>51 088</b>	<b>34 990</b>	<b>Total III</b>	<b>8 087</b>	<b>1 909</b>
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (2) (IV)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>65 371</b>	<b>11 938</b>	<b>53 433</b>	<b>36 257</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>53 433</b>	<b>36 257</b>

COMPTES D'AFFECTATION DES FONDS PROPRES

LIBELLES	AVANT AFFECTATION	APRES AFFECTATION
Capitaux propres (c) :		
Fonds associatif	-	15 000.00
Prime de fusion	9 194.68	-
Réserves:	-	-
- réserve légale	-	-
- réserves réglementées	-	-
- autres réserves		
PROJET ASSOCIATIF		5 000.00
Réserve frais de personnel	9 927.69	9 927.69
Réserve d'équipement	12 264.03	12 264.03
Report à nouveau	12 155.92	3 153.93
<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]</b>	<b>1 803.33</b>	
Provisions réglementées	-	-
<b>Total I</b>	<b>45 345.65</b>	<b>45 345.65</b>